

**État de la rémunération conformément
à la loi sur la divulgation de la
rémunération dans le secteur public**

Conseil scolaire acadien provincial

31 mars 2026

Contenu

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État de la rémunération conformément à la loi sur la divulgation de la rémunération dans le secteur public	3-6
Notes relatives à l'état de la rémunération conformément à la loi sur la divulgation de la rémunération dans le secteur public	7

Rapport de l'auditeur indépendant

Au présidente et aux membres du Conseil scolaire acadien provincial

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la cédule des salaires et des dépenses des membres et employés (« la cédule ») du Conseil scolaire acadien provincial comme requis sous « Public Sector Compensation Disclosure Act » au 31 mars 2026.

À notre avis, la cédule ci-joint donne, dans tous leur aspect significatif, une image fidèle des salaires et des dépenses des membres et employés du Conseil scolaire acadien provincial au 31 mars 2026 selon « Public Sector Compensation Disclosure Act » visé si dessus.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la cédule» du présent rapport. Nous sommes indépendants du conseil conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit de la cédule au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard de la cédule

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de la cédule aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation de la cédule exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation de la cédule, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du conseil à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le conseil ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du conseil.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la cédule

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que la cédule pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives

lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs de la cédule prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

-nous identifions et évaluons les risques que la cédule comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

-nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;

-nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

-nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans la cédule au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;

-nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu de la cédule, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si la cédule représente les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Yarmouth, Canada
le 20 juin 2026

White Perkins Associates

Comptables professionnels agréés

2



Conseil scolaire acadien provincial

État de la rémunération conformément à la loi sur la divulgation de la rémunération dans le secteur public

Le 31 mars 2026

La rémunération comprend les paiements réellement versés par le CSAP à une personne au cours de l'exercice.

Membres et employé(e)s du conseil

Pour l'exercice clos le 31 mars 2026, les membres et employé(e)s du conseil suivants ont reçu une rémunération de 100 000 \$ ou plus:

Dernier nom	Premier nom	Rémunération total (\$)	Dernier nom	Premier nom	Rémunération total (\$)
Abou-Haidar	Antoine	100,773	Bourque-Wells	Cheryl	121,158
Allain	Maryse	107,672	Brown	Timothy	139,449
Amedekanya	Atsu	107,267	Burlock	Celine	103,387
Amirault	Lisette	100,772	Cameron	Elizabeth	100,772
Amirault	Nicole	102,223	Carruzzo	Sarah	107,015
Amirault-Muise	Solange	107,015	Charlery Anama	Agnelle M	115,366
Anderson	Brittany	100,772	Chiasson	Céleste	100,773
Arsenault	Joël	142,361	Collette	Michel	195,247
Arsenault	Julie	100,772	Collette-Conrad	Cindie	104,882
Arsenault Battikh	Jolaine	126,904	Comeau	Adrien	112,942
Aucoin	Angie	138,408	Comeau	Alisha	107,015
Awwad	Charbel	100,772	Comeau	Christine	125,127
Aymar	Lianne	100,772	Comeau	Ian	113,943
Babineau	Karine	112,942	Comeau	Krystal	100,772
Baccardax	Anne	107,015	Comeau	Lianne	113,914
Bastien	Natasha	100,386	Comeau	Louanne	100,772
Beaton	Jilien	100,772	Comeau	Marie-France	100,772
Beatty	Colin	107,015	Comeau	Martine	101,734
Bell	Judith Nicole	113,864	Comeau	Nathalie	112,943
Belliveau	Melanie	100,773	Comeau	Stéphanie	126,233
Belliveau	Pauline	107,672	Comeau	Suzanne	107,672
Benoît	Stephanie	112,943	Comeau	Yolande	100,263
Bernier	Richard	100,772	Cormier	Camille	100,772
Bertrand	Stéphane	163,563	Cormier	Christine	100,773
Bérubé	Patricia	100,772	Cormier	Véronique	100,772
Blinn	Tina	107,015	Costello	Nathalie	138,729
Boisvert	Lise M	107,015	Cotnoir	Isabelle	100,772
Boudreau	Amy	100,773	Craig	Stephanie	118,169
Boudreau	Armel	129,430	Cunningham	Benjamin	100,772
Boudreau	Candice	102,375	Cyr-Falls	Collene	112,942
Boudreau	Matthew	117,260	David	Michael	107,015
Boudreau	Mindy	100,773	De Jong	Sophie	117,547
Boudreau	Monette	100,772	Delorey	Melanie	100,772
Bouhara	Kamel	100,772	Demers	Christian	100,773
Bouillon	René-Christian	110,917	d'Entremont	Colleen	132,689
Bourdeau	Lucette	100,263	d'Entremont	Diane	100,772
Bourgeois	Kayla	100,772	d'Entremont	Kelley	112,942

Conseil scolaire acadien provincial

État de la rémunération conformément à la loi sur la divulgation de la rémunération dans le secteur public

Le 31 mars 2026

Membres et employé(e)s du conseil (suite)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2026, les membres et employé(e)s du conseil suivants ont reçu une rémunération de 100 000 \$ ou plus:

Dernier nom	Premier nom	Rémunération total (\$)	Dernier nom	Premier nom	Rémunération total (\$)
d'Entremont	Renaud	140,102	Gaudet	Michel	119,805
d'Eon	Amy	100,772	Gaudio	Patrick	101,173
Dery	Malou	141,277	Gauvin	Jeanne-Mance	100,772
Deschamps	Martin	119,940	German-Comeau	Janelle	100,772
	À la succession		Gillis	Catherine	112,942
Deveau	de Marc	161,837	Gittens	Lisette	100,772
Deveau	Christine	100,772	Godbold	Alex	115,613
Deveau	Elaine	102,858	Godin	Janice	143,500
Deveau	Jean-Luc	112,942	Godin-Theriac	Annick	107,015
Deveau	Lise	113,914	Gordon	Melissa Sue	101,172
Deveaux	Jason	100,772	Gourley	Liette	112,942
Dever	Alexandra	100,772	Grau Windybank	Marie-Pierre	111,572
Diallo	Émilie	117,144	Grover	Clarissa	100,772
Dinel	Michael	105,390	Guilbeault	Edith	125,127
Dionne	Stéphanie	100,772	Guy	Wilhelm	107,014
Doiron	Natasha	100,772	Haley	Mathieu	117,943
Doucet	Christine	121,158	Henderson	Sheila	107,014
Doucet	Colette	100,773	Hennessey	Stephanie	115,334
Doucet	Marie-Josée	100,772	Herbreteau	Vivien	100,253
Doucet	Terri Lynn	113,626	Heudes	Rochelle	125,968
Doucet-Maheux	Monique	100,253	Hines	Colette	100,772
Dube	Caroline	100,772	Jamieson	Logan	109,161
Dubois	Philippe	101,116	Jobin	Caroline	100,772
Dugas	Nathalie	100,772	Kabeya Mfuamba	Elie	106,924
Émond	Marc	138,408	Kengnou Donfack	Clement	100,696
Evans	Sara	111,782	Laflamme	Marie-Andrée	122,275
Farrow	Catherine	107,672	Landry	Pascale	107,015
Fitzgerald	Jodie	100,772	Landry	Serge	100,772
Fougère	Don	100,772	Landry	Tammy	100,772
Fougère	Nylan	100,772	Landry-LeBlanc	Myriam	100,772
Francis	Sara	103,602	Lapointe	Maryvonne	100,772
Fraser	Kelly	100,772	LaRade	Lacey	100,772
Fraser	Lori	139,374	Larivière-Jenkins	Susan	113,914
Gallant	Jean Claude	100,772	Larose	Simon	132,482
Gallant	Jessica	100,772	Latour	Virginie	112,942
Gallant	Kevin	110,469	LeBlanc	Cody	124,616
Gascon	Isabelle	130,449	LeBlanc	Ian	107,015
Gasse	Denise	101,273			

Conseil scolaire acadien provincial

État de la rémunération conformément à la loi sur la divulgation de la rémunération dans le secteur public

Le 31 mars 2026

Membres et employé(e)s du conseil (suite)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2026, les membres et employé(e)s du conseil suivants ont reçu une rémunération de 100 000 \$ ou plus:

Dernier nom	Premier nom	Rémunération total (\$)	Dernier nom	Premier nom	Rémunération total (\$)
LeBlanc	Jennifer	107,193	Melanson	Chantal	117,144
LeBlanc	Jenny	111,229	Melanson-Shea	Tricia	109,022
LeBlanc	Justin	118,169	Ménard	Véronique	100,772
LeBlanc	Nadine	131,276	Merry-Aucoin	Shelley	113,914
Leblanc	Natalie	100,772	Mesbah	Hamid	100,772
LeBlanc	Nicole L.	138,408	Michaud	Lucie	131,779
LeBlanc	Nicole A.	112,942	Millette	Alex	109,668
LeBlanc	Sheryl	100,772	Milliard	Collette	126,421
Léger	André	100,772	Milot	Andrée-Claude	105,282
Léger	Christine	100,772	Mompremier	Edwine	100,772
Légère	Miguelle	122,564	Mootosamy	Boodheea	100,772
Levesque	Ingrid	124,410	Morash	Andrew	100,772
Lewis	Mireille	107,015	Moreau	Stéphanie	100,773
Lombard	Jacques	100,772	Moreau-Parent	Véronique	115,788
Luttmer	Krista	145,930	Morin	Claire	113,914
MacDonald	Colin	105,005	Morin	Genevieve	100,772
MacDonald	Luciann	127,788	Moser	Janika	100,772
MacEachern	Keri	110,917	Mouland	Emily	100,773
MacInnis	Ashley M	107,014	Murphy	Karmanda	100,772
MacIntosh	Jennifer	112,934	Murphy	Line	100,772
MacIntosh	Marc	100,772	Naud	Veronique	113,914
MacKinnon	Sheralynne	141,748	Nehmé	Nicole	100,896
MacQuarrie	Melissa	101,993	Nicholson	Amy	105,932
Mahoney	Diane	100,772	Parise	Sonia	126,904
Maillet	Mireille	100,772	Pedneault	Sophie	142,722
Maillet	Rémi	113,914	Pelletier	Christine D.	100,772
Maillet	Venessa	109,314	Pettipas	Kristen	100,896
Mallet	Julie	107,015	Phillips	Caitlin	100,772
Maltais	Geneviève	100,772	Pierce Landry	Frances	100,772
Manolachi	Angela	107,672	Poirier	Celeste	105,315
Marchand	Claudia	100,772	Poirier	Marc	142,722
Marchand	Miranda	100,772	Poirier	Ryan	130,449
Marchand	Paulette	107,014	Postras	Melissa	100,772
Markabi	Mays	107,672	Pouliot	Jennifer	100,772
Marois	Mélanie	100,183	Poupart	Patrick	103,491
Marr	Angèle	119,842	Power	Kaila	100,772
McCormick	Tara	105,426	Rahhali	Mohammed	100,772

Conseil scolaire acadien provincial

État de la rémunération conformément à la loi sur la divulgation de la rémunération dans le secteur public

Le 31 mars 2026

Membres et employé(e)s du conseil (suite)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2026, les membres et employé(e)s du conseil suivants ont reçu une rémunération de 100 000 \$ ou plus:

Dernier nom	Premier nom	Rémunération total (\$)	Dernier nom	Premier nom	Rémunération total (\$)
Renou	Nicholas	104,882	Williams	Faith	106,124
Richard	Shirley	100,773	Wyatt	Jennifer	100,772
Richard	Stéphane	100,773			
Roach	Lisa	100,772			
Robar	Nathan	100,772			
Robichaud	André	100,772			
Robichaud	Jennifer	101,172			
Root	Danielle	119,086			
Saldana Taboada	Jorge Luis	113,026			
Salloum	Élizabeth	114,268			
Samson	Adrianna	101,116			
Samson	Chantal	104,882			
Samson	Jeremy	105,932			
Samson	Renée	107,774			
Samson Boudreau	Andréa	118,169			
Samson Haley	Chantal	130,245			
Samson MacLean	Janelle	132,482			
Samson-Savoury	Nicole	141,748			
Saulnier	Bryan	121,158			
Saulnier	Danielle	100,773			
Saulnier	Jean-Claude	100,772			
Scarcella	Karen	100,772			
Shannon	Colleen	107,015			
Shemshadi	Mallory	107,672			
Streach	Judy	125,571			
Surette	Gisèle	100,772			
Surette	Jennifer	121,262			
Surette	Simon	129,118			
Tchuisseu Ouandji	Rosine	107,015			
Therault	Lynne	142,722			
Thibault	Danielle	100,772			
Timmons	Randy	105,736			
Trudeau	Danielle	100,772			
Tufts	Monique	111,822			
Wade	Natasha	100,772			
Warren	Catherine	100,772			
Waterman	Jesse	123,502			

La rémunération totales pour tout membres et employé(e)s du CSAP est 88 342 312\$ et les dépenses totales 2 026 269\$.

Conseil scolaire acadien provincial

Notes relatives à l'état de rémunération conformément à la loi sur la divulgation de la rémunération dans le secteur public

Le 31 mars 2026

Base de l'état

L'article 3 de la Loi sur la divulgation de la rémunération dans le secteur public de la Nouvelle-Écosse impose aux organismes du secteur public de divulguer publiquement le montant de rémunération qu'il verse ou fournit, directement ou indirectement, à une personne au cours de l'exercice financier, si le montant est cent mille dollars ou plus, y compris la rémunération versée à chacun des membres du conseil d'administration, des dirigeants, des employés, des sous-traitants et des consultants de son conseil.

Cet état a été préparée par le Conseil scolaire acadien provincial, un organisme du secteur public, tenu de communiquer des informations sur la rémunération conformément à la Loi sur la divulgation de la rémunération dans le secteur public (la Loi) de la Nouvelle-Écosse.

La direction du Conseil scolaire acadien provincial est responsable de la préparation de cet état conformément à la loi.

L'article 4 de la Loi exige que les informations figurant dans l'état soient publiées dans le corps des états financiers vérifiés du Conseil scolaire acadien provincial ou dans un état préparé aux fins de la Loi et certifié conforme par ses vérificateurs.

Rémunération

L'article 2 b) de la Loi définit la rémunération comme étant le montant total ou la valeur totale de tous les salaires, paiements, indemnités, primes, commissions et avantages en espèces ou non, autre que pension, en vertu d'un arrangement, y compris un contrat de travail, et comprend, sans limiter la généralité de ce qui précède:

- (i) tous les paiements d'heures supplémentaires, de retraites ou d'indemnités de départ, de paiements forfaitaires et de paiements de congés annuels
- (ii) la valeur des emprunts ou des obligations d'emprunt éteints et des avantages d'intérêts d'emprunt à intérêts imputés
- (iii) revenus et paiements du plan d'intéressement à long terme
- (iv) la valeur de l'avantage tiré des véhicules ou des indemnités relatives aux véhicules
- (v) la valeur de l'avantage tiré du logement fourni ou de toute subvention relative au logement
- (vi) paiements effectués pour des avantages exceptionnels non fournis à la majorité des employés
- (vii) les paiements pour les adhésions à des clubs ou organisations de loisirs, et
- (viii) la valeur de tout autre paiement ou avantage prévu par les règlements.